



## Enlèvement voiture de nuit avant 2 h

Par **pgandau**, le **27/05/2010** à **12:30**

Bonjour,

Je me suis faite enlevée ma voiture bd de Charonne à Paris dans la nuit de mardi à mercredi.

Ma voiture était garée sur un emplacement où il était signalé "marché le mercredi et dimanche, stationnement interdit"

Sauf que je me la suis faire retirée à 01 h 34 du matin. J'étais chez des amis et à 2 h du matin, en sortant, je n'avais plus de voiture.

Donc mon véhicule ne gênait pas pour le marché, y a t il une contestation possible svp ?

merci par avance.

Par **frog**, le **27/05/2010** à **12:50**

[citation] "marché le mercredi et dimanche, stationnement interdit" [/citation]

Le panneau indiquait bien "stationnement interdit" et non "stationnement interdit le mercredi et dimanche quand ça gêne le marché". C'est aussi clair que peu contestable.